



Tubize, le 1er décembre 2014

Objet : Votre communiqué de presse du 27/11/2014 (annexe 1) relatif au prolongement de la zone portuaire à Tubize.

Monsieur Maxime Prevot
Vice-Président et Ministre des Travaux publics
Place des Célestines n° 1 - 5000 Namur

Monsieur le Ministre,

J'ai appris via votre communiqué du 27/11/2014 et la presse (annexe 2) que vous aviez décidé de prolonger la zone portuaire de Tubize.

Dans ce cadre et au nom d'SOS-INONDATIONS-TUBIZE, nous nous permettons de répondre à cette néfaste décision et de vous soumettre notre désapprobation, remarques et interrogations:

Inondations

Vous devez savoir que depuis plusieurs années, autorités, associations, bénévoles et riverains se mobilisent pour trouver des solutions pour limiter au maximum les risques d'inondations et vous décidez, sans aucune concertation, de créer une dalle de béton de plus de 6.000 m² en zone inondable. De plus SOS-INONDATIONS-TUBIZE a répondu (annexe 5) à l'enquête publique pour le Site SAR/NI1c dit Fabelta et Gralex relative à ce projet. Et nous n'avons à ce jour reçu aucune réponse, de qui que ce soit, concernant nos remarques (annexe 5).

Pour rappel, lors des inondations catastrophiques du 14 novembre 2010, le canal a débordé à l'endroit sous objet, en rive droite vers les habitations de la rue des Déportés et en rive gauche vers le Centre de Tubize, des situations similaires s'étaient également produites à Virginal, Hal, Lot et Ruisbroeck. Inutile de vous dire que ces débordements du canal ont eu des effets catastrophique sur des centaines de citoyens.

Les photos aériennes (annexe 4) prises le 14 novembre 2010 prouvent à suffisance que l'endroit incriminé était complètement sous eau.

Il est donc tout à fait dangereux et inopportun d'imperméabiliser les sols sur 280 M (annexe 3) et sur près de 8 Hectares de terrain. Cette imperméabilisation a un impact négatif sur le cycle de l'eau qui n'a plus de possibilités d'infiltration. Pour rappel, le site incriminé se trouve à proximité immédiate de la Sennette, de la Senne, du Hain et du canal, ces quatre cours d'eau entraînant d'énormes problèmes à chaque épisode de crue.

Pour votre information, Tubize se trouve en fond de bassin, et certains cours d'eau traversant notre commune (Canal Charleroi/Bruxelles, Hain, Senne, Sennette, Coeurcq et Froye) passent de situation d'alerte en situation d'inondations à une cadence jamais connue auparavant.

Nous sommes arrivés à un stade où l'anxiété et la peur des riverains, situés en zone à risque sont devenues quasiment permanentes.

Chacun est convaincu aujourd'hui (citoyens, politiques, fonctionnaires etc...) que

l'imperméabilisation des sols est l'élément majeur à l'origine des trop nombreuses inondations, nous vous demandons donc de retirer ce néfaste projet.

Modification du tracé du lit mineur de la Senne et de la Sennette

Afin de libérer un espace plus important du site, le projet prévoit de modifier le lit mineur de la Senne et de la Sennette.

Cette modification présente un risque de perturbation importante du régime d'écoulement des eaux et augmente le risque d'inondations. Je propose de ne rien modifier et de laisser la nature en paix.

Pourriez-vous nous donner votre avis sur le sujet ?

Espace de mobilité de part et d'autre des cours d'eau.

Sans toucher au tracé naturel et actuel de la Sennette et de la Senne, nous vous proposons de prévoir 10 m de passage de part et d'autre, pour l'entretien de ces deux cours d'eau non navigables, l'entretien des cours d'eau étant également un élément important dans la lutte contre les inondations.

Pourriez-vous nous donner votre avis sur le sujet ?

Mobilité

Du fait des travaux prévus dans la zone portuaire sous objet, SOS-INONDATIONS-TUBIZE, souhaite évoquer avec vous les sérieux problèmes de mobilité à Tubize.

Dans votre communiqué de presse (annexe 1) vous dites «chaque transport de 1.350 tonnes par voie fluviale équivaut à supprimer 40 camions, ce qui permet d'accroître la mobilité et la sécurité sur nos routes ».

Ceci est la théorie et la réalité de terrain est toute autre, en effet :

Les habitants de Clabecq et de Tubize savent très bien que depuis la remise en activité des bassins du Vraimont (boues de dragage), des activités de Gralex et des activités de Cetraval, une multitude de camions provenant de ces sites circulent dans notre entité.

Par exemple, nous savons très bien que l'entreprise Gralex dépose le plus souvent ses produits carriers par camion au port de Clabecq, avec tous les inconvénients que ces transports représentent pour les citoyens et nos routes. (alors qu'une ligne ferrée est à proximité du port). Nous savons très bien que les terres recyclées des bassins du Vraimont repartent par camion et non pas par péniche avec tous les inconvénients que représentent ces transports pour la commune. Nous savons très bien que Cetraval accueille toujours ces terres polluées par camion (souvent non bâchés) ces terres repartant une nouvelle fois par camion.

Donc dans les faits nous ne sommes pas d'accord avec vos théories.

Questions : pourriez-vous nous informer du contenu du dossier « aménagement de la zone portuaire de Tubize » en matière :

- de provenance et de destination des marchandises actuelles et futures chargées et déchargées par péniches au port de Tubize ?
- de provenance et de destination des marchandises actuelles et futures chargées et déchargées par camions au port de Tubize ?
- de l'incidence suite à l'augmentation de la capacité d'attrait du Port de Clabecq sur le nombre de poids lourds qui vont circuler dans Tubize ?
- de l'incidence sur l'état des routes de Tubize suite à la circulation importante de ces poids lourds sur Tubize ?

La congestion actuelle au niveau de la mobilité à Tubize.

Les charrois trop importants de ces immenses camions, circulant actuellement sur Tubize et

venant entre autres des entreprises situées en bordure du canal (Gralex, Cetraval, bassins du Vraimont etc ...) contribuent très largement, aux encombrements dans l'entité de Tubize, aux dégâts des habitations, à la pollution atmosphérique (gaz d'échappement) ainsi qu'aux dégâts aux voiries.

Que comptez-vous faire Monsieur le Ministre pour trouver une solution à ces énormes problèmes ?

Est-il normal que le comité d'accompagnement des bassins du Vraimont (boues de dragage) ne soit toujours pas remis en place ?

Interaction entre le détournement Nord et ce projet.

L'acceptation de ce projet de prolongement portuaire ne risque-t-il pas de mettre à mal le projet de détournement Nord de Tubize ?

Pourriez-vous nous donner votre avis sur le sujet ?

Pollution

Du fait des travaux prévus dans la zone portuaire, SOS-INONDATIONS-TUBIZE, souhaite évoquer avec vous un éventuel problème de pollution environnementale.

Pollution au niveau de la zone portuaire

Etant donnée l'étendue du site et la diversité des activités, nous pensons particulièrement à la plateforme portuaire CETRAVAL dont une des activités principales est la gestion des terres polluées, nous craignons fort que lors de pluies, ces terres polluées ne ruissèlent et contaminent les eaux du canal, de la Sennette et de la Senne situés directement à proximité de cette dalle CETRAVAL.

De plus et lors de périodes de sécheresse nous craignons que des vents n'entraînent les poussières polluées se trouvant sur la dalle CETRAVAL en direction de la rue des Déportés, de l'école Wautrequin à Clabecq, de la rue des Forges et vers le centre de Tubize.

Pourriez-vous demander une étude à votre administration et nous donner votre avis sur le sujet ?

SOS-Inondations-Tubize souhaite pouvoir vous rencontrer, pour faire le point avec vous de la situation actuelle.

En espérant votre aide et des réponses de votre part, nous vous prions d'agréer Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour l'association SOS-INONDATIONS-TUBIZE,

Le Président



Guy Jadin

Contact: G. Jadin - Bld.Deryck 26/4 - 1480 Tubize - Tel: 02 355 60 66

Notre site internet : www.sos-inondations-tubize.be

Copies de la présente adressées aux sinistrés, et aux différentes autorités responsables.



Maxime PREVOT - Vice-Président du Gouvernement wallon

Travaux publics - Sécurité routière

Santé - Action sociale

Zones d'activités économiques

Patrimoine

Amesca 1

Communiqué de presse

COMMUNE DE TUBIZE AMENAGEMENT DU PORT AUTONOME DE CHARLEROI

27-11-2014

Maxime PREVOT, Ministre wallon des Travaux publics, des Voies hydrauliques et des Zones d'activités économiques, a octroyé une subvention de plus de 820.000 € pour l'aménagement de la zone portuaire de Tubize gérée par le Port autonome de Charleroi.

La zone portuaire de Tubize se consacre au chargement des produits carriers acheminés sur le site en train ou par camion, avant d'être transférés dans des péniches via un tapis roulant géant.

Ce subside va permettre d'entamer la troisième phase de l'aménagement de cette zone portuaire située sur la rive gauche du canal Charleroi-Bruxelles. Dans un premier temps, les terres et les matériaux déblayés seront évacués. Ensuite, des travaux seront réalisés afin de créer les fondations qui soutiendront une dalle de stockage extérieure de plus de 6000 m². Ces nouveaux aménagements augmenteront la capacité et l'attrait du site par une plus grande surface de manutention.

Pour rappel, chaque transport de 1.350 tonnes par voie fluviale équivaut à supprimer 40 camions, ce qui permet d'accroître la mobilité et la sécurité sur nos routes. Le Ministre Maxime PREVOT entend donc promouvoir et encourager le développement de nos voies hydrauliques qui assurent un moyen de transport plus économique et plus respectueux de notre environnement.

Le montant de ces travaux s'élève à 1.027.345,28 € HTVA subsidié à concurrence de 821.876,22 € HTVA par la Wallonie dans le cadre de la stratégie de dynamisation du fonctionnement des ports wallons développée par le Ministre Maxime PREVOT.

Contact Presse : Audrey Jacquiez – Porte-parole du Ministre Maxime PREVOT – 0497/161.861

Le port en voie D'EXTENSION

► Une dalle de stockage de 6.000 m² sera créée sur le site de Clabecq

► C'est une très bonne nouvelle qui vient de tomber dans le cadre des activités portuaires de Tubize. Le ministre wallon des Voies hydrauliques, Maxime Prévot, vient en effet d'octroyer une subvention d'un peu plus de 820.000 € pour l'aménagement de la zone portuaire de Clabecq, laquelle est actuellement gérée par le Port autonome de Charleroi.

LA SOMME PRÉVUE devrait permettre d'entamer la troisième phase de l'aménagement de cette zone portuaire située sur la rive gauche du canal Charleroi-Bruxelles.

Des travaux qui se dérouleront en deux phases : la première consistera en un déblaiement des terres et matériaux actuellement présents sur le site. La deuxième phase consistera en la création de fondations qui auront pour objectif de soutenir une dalle de stockage de près de 6.000 m². "Ces nouveaux aménagements augmenteront la capacité et l'attrait du site par une plus grande surface de manutention", confie le ministre Prévot.

Concrètement, la zone portuaire de Tubize, sise à Clabecq, est chargée du transport des produits carriers (sable, porphyre...) acheminés sur place par voie ferroviaire ou via poids lourds. Chargés à Clabecq sur des péniches via des tapis roulants géants, ils sont ensuite acheminés vers leur destination finale, par voie fluviale. "Chaque transport de 1.350 tonnes par voie fluviale équivaut à supprimer 40 camions", précise le ministre Prévot pour justifier l'intérêt de subventionner la création d'infrastructures pour ce type de transport.

Le ministre entend donc promouvoir "le développement de nos voies hydrauliques qui assurent un moyen de transport plus économique et plus respectueux de notre environnement."

LE MONTANT TOTAL de travaux s'élève à 1,03 million d'euros HTVA subsidié à concurrence de 821.876,22 € par la Région wallonne dans le cadre de la stratégie de dynamisation du fonctionnement des ports wallons.

Y. N.

SAMEDI 29 ET DIMANCHE 30 NOVEMBRE 2014 | www.dhobe

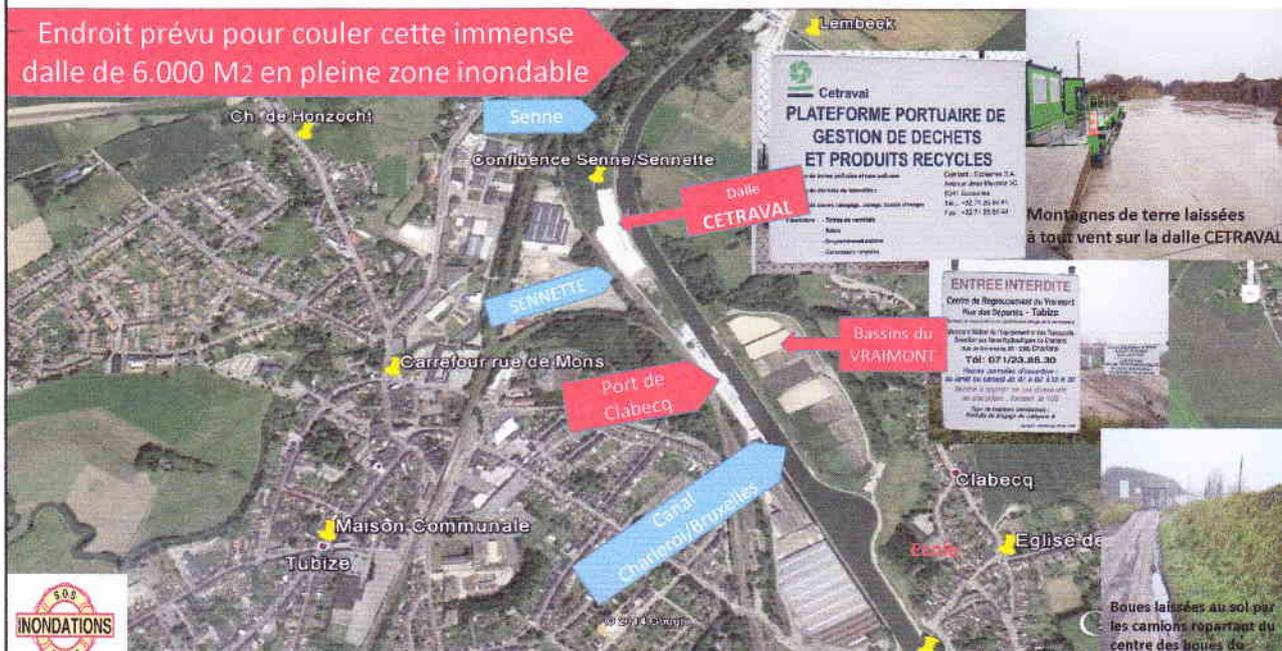


► Le transport par voie fluviale permet d'éviter que 40 camions se retrouvent sur les routes. © FIFI

Annexe 3

Une subvention de 820.000 € a été accordée par le Ministre Prévot pour l'aménagement d'une dalle de stockage de plus de 6.000 m² dans la zone portuaire de Tubize située en rive gauche du canal. Pour rappel cette dalle de béton imperméable est située en pleine zone inondable !!!!!

Endroit prévu pour couler cette immense dalle de 6.000 M² en pleine zone inondable



Annexe 4

Photo aérienne de la zone portuaire de Clabecq complètement sous eau lors des inondations du 14/11/2010





Tubize, le 1/10/2014

Objet : Lutte contre les inondations. Enquête publique pour Site SAR/NI1c dit Fabelta et Gralex.

A l'attention du Collège Communal de Tubize

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les échevins,

Nous avons lu avec attention tout le dossier.

Celui-ci décrit parfaitement tous les risques supplémentaires que ces modifications vont engendrer.

Il énumère également des mesures à prendre pour contrer ces risques.

Il reste que nous sommes inquiets car nous remarquons que dans ce genre de situation, on exécute les travaux et on oublie ensuite de réaliser les mesures de précaution qui étaient prévues.

Pour mémoire, nous avons vécu cela lors du lotissement Wettrimmo entre la rue de la station et la rue Andrain à Saintes. Il était prévu un bassin d'orage et un double égouttage. Le lotissement a été réalisé et réceptionné. Le double égouttage et le bassin d'orage ont été carrément oubliés..

Nous demandons donc qu'avant de commencer une imperméabilisation, il faille la compenser.

Certains points nous chiffonnent particulièrement :

- 1) Point 4-8 -Pourquoi remblayer des zones en dépression naturelle qui étaient favorables à la pénétration des eaux et à leur rétention ?
- 2) Point 1.3 –Suppression d'un réservoir d'eau désaffecté . Pourquoi ?.
- 3) Point 1.3.3- abattre les arbres dans la zone boisée. De nombreuses essences énumérées sont particulièrement avides d'eau tels les saules et les peupliers.
- 4) Point 1.3.4 – Dalle de 8 ha en béton pour y placer des PME. Pourquoi bétonner l'ensemble ? A côté des hangars PME, il peut rester des parties perméables telles que parking etc. On ne parle pas de citernes ou de bassins d'orage, pourquoi ? L'eau qui ruissellera sur cette dalle bétonnées contiendra des contaminations pour les cours d'eau ou les abords de cette dalle.
- 5) Point 1.3.5 –C'est fort vague cette proposition de maintenir d'éventuelles ! ! ! poches de préservation.
- 6) Point 2.1.6- Drôle de manière de tout au béton pour prolonger la zone naturelle flamande. L'Europe souhaite le maintien de zones de biodiversité et vous voulez supprimer tout un terrain de parc ou de mares sous prétexte que la zone n'est pas classée Natura 2000.
- 7) Point 2.2.2- Vous reconnaissez que les PME actuelles n'ont pas un aménagement qualitatif. Pourquoi en irait-il autrement avec les nouvelles PME ? Comme souvent, on installera les PME et on oubliera l'environnement et leur entretien. En exemple, les établissements Van Mieghem dans le zoning de Saintes. (état scandaleux du bassin d'orage depuis des années).

- 8) Point 3.1.1.2 – Contrairement à ce qui est décrit, l'endroit est fort proche au plan des poussières avec la rue des forges, la rue de Bruxelles, la rue des déportés et surtout l'école de la rue Wautrequin.
- 9) Un point qui n'est pas traité dans l'étude du périmètre concerne un sentier qui permettait la promenade et les raccourcis pédestres et vélocipédiques et qui favorisait la surveillance des lieux et de la Sennette par le public. Ce sentier n'est mentionné nulle part, alors que la SNCB a remis en parfait état le passage souterrain sous la voie de chemin de fer qui va de Clabecq à Lembeek. Il faudrait prévoir la remise en état et l'accès à ce sentier.

En espérant votre aide et des réponses de votre part, nous vous prions d'agréer Mesdames et Messieurs, membres du Collège communal, l'expression de notre haute considération.

Pour l'association,
Le Président, Guy Jadin
Tel : 02 355 60 66

Copie de la présente adressée aux citoyens via notre site internet.